L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 MAI 1846.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE. No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE. Journal quotidien, une année d'avance.....$12. Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.....$5. L'abonné qui voudra cesser sa souscription, sans donner avis une semaine avant l'expiration, [illegible]. ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne sera publié pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles payeront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.

Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR BAYOU DE GLAIZE—Le vapeur HELEN, capitaine John L. Glasscock, partira le 7 courant, à 3 heures P. M. L'HELEN prendra du fret pour la Côte, Donaldsonville, Baton-Rouge, Bayou Sara et tous les ports intermédiaires au-dessous de la Rivière Rouge. C'est le dernier voyage que l'Helen fera cette saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à
7 mai J. V. GOURDAIN, Agent, 7 Pont.

A VENDRE—Le steamer PATRICK HENRY, ses apparaux, agrès et meubles, tel qu'il se trouve maintenant sur l'autre bord du fleuve, est offert en vente à bon marché, en s'adressant immédiatement à
JOHN HALL,
8 mai Agent des propriétaires.
P. S.—Le P. H. conviendrait à ceux qui ont l'intention de bâtir un petit steamer, ayant deux bonnes machines à vapeur, trois bouilloires, le tout en bon ordre, ses chaises, ancres, poulies, meubles, &c.

A VENDRE—ou à affréter—Le vapeur solide et tirant peu d'eau WAVERLY, sera vendu ou affrété à des termes raisonnables. Pour plus d'informations, s'adresser à bord, au bout de la rue St. Louis.

POUR LES ATTAKAPAS—Le vapeur WAVERLY, capitaine S. T. Smith, partira pour Saint Martinville, tous les jeudis, à 10 heures A. M., prenant du fret et des passagers pour Pattersonville, Franklin, Nouvelle Ibérie et tous les ports intermédiaires sur le Teche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
23 av DARBY & TREMOULET, ou CHARLES DEBLANC.

Le capitaine J. M. SCOTT, ayant acheté le superbe vapeur BELLE CREOLE, se charge [illegible] amis et le public que le dit vapeur continuera ses voyages réguliers au BAYOU SARA, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches et Mercredis, à dix heures du matin, et du Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis à onze heures du matin.

La Belle Créole dans ses voyages du mercredi se rendra jusqu'à Tunica.

Le capitaine Scott sollicite respectueusement le patronage de ses amis.

La BELLE CREOLE partira positivement dimanche prochain, 12 courant.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord.
9 avril

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ETE.
BATEAU-A-VAPEUR CLINTON, Capt. Baird.

Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. (en place du Brilliant) et opérera son retour de Bayou Sara, tous les lundis et vendredis, à 10 heures A. M. se chargeant de la malle les jours ci-dessus mentionnés.

Le public peut compter que le Clinton continuera ses voyages pendant tout l'été, et le capitaine Baird sollicite respectueusement la continuation du patronage de ses amis et du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
W. H. AVERY.

N. B. Le mercredi, le Clinton ira jusqu'au Fort Adams, et partira de ce dernier port, tous les jeudis après midi.
24 fev

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis. On se charge à ce bureau de faire remorquer des batimens allant prendre chargement soit au haut ou au bas de la rivière, avec la plus grande promptitude, à 9 heures et au dessus. Les armateurs et autres qui ont beaucoup de fret à faire prendre soit de leurs magasins, d'entrepôts ou chalands, trouveront leur intérêt de s'adresser au soussigné, qui se chargera de faire transporter le long des navires tout ce qu'on voudra y faire embarquer. Et un avantage considérablement sur les frais de transport sur des drays. Les marchandises mises à bord des bateaux du soussigné peuvent être assurées à un taux excessivement bas.
ROBERT MURPHY,
11 mars No. 62, Vieille Levée.

POUR LA BALIZE et les ports intermédiaires—Le steamer MUSIC, capitaine J. Martin.—Le beau steamer ci-dessus mentionné a été acheté expressément pour faire les voyages ci-dessus pendant la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDI matin à [illegible] heures, et partira de la Balize tous les lundi matin à [illegible] heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rivière en vue du marché aux légumes, ou à
JAMES LAROSE,
74 Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.—Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, a été acheté expressément pour ce voyage et partira pendant toute la saison pour le port ci-dessus, quittant la Nouvelle-Orléans tous les mercredis après-midi, à 3 heures; Thibodeaux tous les samedis après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à
4 fev BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot de la ligne Union AUBURN, capt. Dixey, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira vendredi soir, 8 mai courant. Pour le reste du fret ou passage, ayant une belle chambre, s'adresser à bord en face des bâtisses du Triangle, ou à
7 mai J. W. STANTON & Co., Encoig. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot de la ligne Union FLORENCE, capt. Paulsen, ayant une belle chambre, s'adresser à bord en face des édifices du Triangle, ou à
5 mai J. W. STANTON & Co., Encoig. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—La barque GENESEE, capitaine Minott, est actuellement en chargement et n'a besoin que de 75 balles de coton pour compléter son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
2 mai J. E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK—Chargeant à la Fayette—Le navire MERCHANT, capitaine Jordan, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
2 mai RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK—Le paquebot INDIANA, capt. James E. Brunett, est maintenant en chargement, partira sous peu, pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
30 av J. W. STANTON & Co., Enc. Magasins et Lafayette.

POUR BOSTON—Le navire paquebot MATTAKEESET, capitaine Wadsworth, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON—La barque JUNO, capitaine Dicks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 avril L. H. GALE, 93, Commune.

POUR BOSTON—Le navire NEW ENGLAND, capitaine Lowell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
18 av L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX—Le navire français L'EDOUARD, fin voilier et classé A. No. 1 partira positivement le 10 de mai. Pour fret de quelques centaines de balle de coton ou passage, s'adresser au capitaine, No. 162, à bord, ou à
CHARLES KOCK,
20 av—2t No. 22, Bank Place.

POUR LE HAVRE—Le navire ALESTO, capitaine Cook, partira sous peu. Pour fret de 250 balles coton, ou passage, s'adresser à L. H GALE,
8 mai 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Fera voile le 12 de ce mois, le splendide navire MEMPHIS, (paquebot régulier), capitaine Barker. Ce navire est maintenant en charge. Pour fret ou passage, (la distribution et l'ameublement ne laissant rien à désirer), s'adresser au capitaine Barker, à bord du navire, quai en face le marché aux légumes, ou à
7 mai AARON COHEN, 96 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire LEODES, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret de [illegible] balles coton, ou passage, s'adresser à
7 mai L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire SHAKESPEARE, [illegible] Ce navire a [illegible] aucun autre, tant à la chambre qu'à l'entrepont. S'adresser au capitaine à bord, en face du marché de la 1re municipalité, ou à
6 mai L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible], capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
29 av 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire du voilier NESTOR, capitaine Moses, partira très incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à
29 av L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot TAGLIONI, capt. Geo. L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt à bord, ou à
24 av JENKINS & TIGLER, 7, Royale.

POUR LONDRES—Le navire EMMA WATTS, capt Snow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 av L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire HARVARD, capitaine Corliss, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
8 mai 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier VIOLA, capitaine Jameson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible], capitaine Ladlaw, partira sous peu. Pour fret de 800 balles de coton ou pour passage, s'adresser à
7 mai L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire JUN[illegible] [illegible]

POUR LIVERPOOL—[illegible]

POUR [illegible]—[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS;
VENDREDI MATIN, 8 MAI 1846.

CONSCRIPTION.

L'absence absolue de nouvelles augmente l'inquiétude que doit nous faire naturellement éprouver la position du Général TAYLOR; et l'on se demande si la voie des engagements volontaires est la meilleure qu'on ait pu employer dans ces pressantes conjonctures. Les jours s'écoulent, le temps se passe, les dangers de nos troupes augmentent, et les secours qu'elles réclament, sont loin d'être entièrement expédiés. De toutes parts, nous devons le reconnaître, on déploie un grand zèle; mais le zèle ne suffit pas en pareille occurence; on n'improvise point en trois jours une armée expéditionnaire. La milice et les volontaires qui suffisent amplement à la guerre défensive, n'ont pas la même puissance lorsqu'il s'agit d'une guerre offensive. Or c'est là que nous en sommes, grâce à l'imprévoyance du gouvernement général; il faut que nos volontaires, il faudra peut-être qu'une partie de notre milice, se dirigent vers les frontières méridionales du Texas, et rien ne nous assure que leur secours, tout actif, tout dévoué qu'il est, puisse arriver assez à tems pour dégager le brave Général TAYLOR. Si le gouvernement général eût déployé un peu plus de vigilance, s'il eût montré plus de prévoyance, s'il se fût mis en mesure, comme il le devait, de parer aux éventualités les plus probables, notre brave petite armée ne se trouverait pas dans la situation critique où elle est placée; elle n'aurait pas à attendre uniquement son salut du patriotisme des Etats méridionaux.

Mais ce n'est pas le moment d'élever de justes récriminations contre l'Exécutif; nous aurons plus tard peut-être de tristes opportunités pour le faire valoir. Il s'agit dans ce moment de quelque chose de plus pressé; il s'agit de sauver les troupes des Etats-Unis du mauvais pas où on les a jetées. Or on y songe sérieusement à l'heure qu'il est, et comme on voit que l'enrôlement volontaire ne répond point assez vite aux exigences de la situation, on s'occupe d'organiser une conscription. Déjà on dresse les listes de tous ceux qui sont sujets au service militaire; elles seront sans doute rapidement complétées; et aussitôt l'achèvement de cette mesure préliminaire, le tirage commencera. Dans ce cas, on pourrait sous trois ou quatre jours avoir sous les armes le nombre requis de soldats que doit fournir notre ville.

La conscription est assurément une dure extrémité, mais elle est peut-être le moyen le plus efficace et le plus prompt auquel on puisse avoir recours. Le Général TAYLOR, secondé par les Texiens, par les deux mille hommes qui partiront d'ici, aussi bien que par ceux qui viendront de la haute Louisiane, du Mississipi et de l'Alabama, pourra être dégagé d'abord, puis mis à même de rejeter les Mexicains au-delà du Rio Grande. L'empressement que les Etats du Sud mettront à secourir les troupes des Etats-Unis, sera une leçon pour le Président; et une fois le premier danger repoussé, il comprendra sans doute que le poids de la guerre ne doit pas retomber uniquement sur les Etats riverains du Golfe.

Nous sommes autorisés à annoncer que tous ceux qui enverront des remplaçants volontaires à l'une des stations de recrutement, ne seront point soumis à la conscription qui va être ordonnée.

La compagnie des volontaires artilleurs qui fit dernièrement la campagne du Texas aux ordres du major Gally et du capitaine Bercier, sera payée demain de 9 heures du matin à 3 de l'après-midi, et de 4 à 6 du soir, à l'arsenal. Mieux vaut tard que jamais.

On nous assure que les compagnies suivantes sont maintenant aux casernes:—Les Gardes de Clinton, capitaine Chase, les Eclaireurs du faubourg Tremé, capitaine E. Creven; la compagnie du capitaine Hunt, celle du capitaine Head, du capitaine Bradley, du capitaine Soniat, du capitaine Glenn, du capitaine Stockton, du capitaine White et du capitaine Stanbridge. Plusieurs autres compagnies iront aujourd'hui.

On a envoyé hier, en outre dix mille rations aux casernes.

GARDES DE CLINTON.—75 hommes sont arrivés hier de Clinton, à bord du steamer Champlain.

On a envoyé hier plusieurs caisses d'habillement aux casernes pour les volontaires qui vont stationner. Ce matin un ferry sera prêt à dix heures pour transporter les hommes et les équipemens qu'on aura à y envoyer.

Nous voyons avec plaisir que M. DE MEYER, toujours empressé aux offrandes patriotiques qui se font en ce moment, se propose de donner encore [illegible], dont le produit sera employé à la formation d'un corps de musique pour le service des volontaires qui se rendent au Texas. Ce concert aura lieu [illegible] prochain, au Théâtre St-Charles.—Voir la colonne des amusements.

LÉGION DE LA LOUISIANE.

M. Armand Pitot, membre d'Orléans, [illegible] la reconnaissance de ce beau corps pour la [illegible] bienveillante avec laquelle il l'a défendu hier à la Chambre des Représentants. Nous espérons que nos Législateurs comprendront la nécessité de soutenir et de protéger un corps dont nous sommes tous fiers et qui peut être appelé, au moment du danger, à rendre d'incalculables services.

Le Courrier s'imagine que, pour paraître avoir raison, il suffit de parler le dernier; mais le public est trop intelligent pour être dupe d'un pareil charlatanisme. Il faudrait vraiment ne savoir que faire de son temps pour l'employer à répondre à de pareilles niaiseries.

Chronique Locale.

Mercredi soir, sur les 7 heures, les Chars de Carrollton ont tué une vache qui se trouvait sur la voie, et ont quitté la voie ferrée. On a eu beaucoup de peine à les replacer, et il était plus de minuit qu'ils n'avaient pas repris leur route.

—Edward Stevens a été arrêté hier, sous l'accusation d'avoir maltraité et violemment battu Joseph Saunders, cuisinier du navire Indiana. On dit que le cuisinier causé à plusieurs côtes rompues et qu'il est dans des craintes sérieuses.

—Oliver McKenna a été trouvé mort hier, rue Marais, entre St-Philippe et Dumaine. On pense que cette mort est occasionnée par l'ivrognerie.

—Allen Henston a été arrêté hier, sous l'accusation d'avoir maltraité William Glut, pendant qu'il était assis dans un Café au coin des rues Douane et Marais. Henston pendant l'action, avait un pistolet à la main, pistolet que Glut lui ôta.

—Elisabeth Thompson, arrêtée dernièrement, sous la prévention d'avoir tenu une maison publique, au coin des rues Poydras et Camp, a été examinée et envoyée devant la Cour Criminelle.

—George Ramsey, accusé d'escroquerie envers B. Banister, a été envoyé devant la Cour Criminelle.

Un individu a été trouvé noyé au pied de la rue Poydras.

On attend d'un moment à l'autre, 200 hommes de troupes des Etats-Unis qui viennent des casernes Jefferson dans le Mississipi.

Le bateau à vapeur Augusta est parti l'avant dernière nuit pour la Pointe Isabelle, avec deux compagnies de l'armée des Etats-Unis et les volontaires de la Mobile.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

7 mai 1846.

SENAT.—Le président donne avis avoir reçu une communication du trésorier annonçant avoir payé $1000 environ, à l'imprimeur de l'Etat.—Renvoyé au comité des dépenses casuelles.

M. F. Garcia présente un bill permettant à Jean Latour d'adopter Barbarin Bruger.—Renvoyé au comité judiciaire.

M. Sam. M. Stuart, annonce qu'il est occupé à republier les décisions de la cour Suprême connues sous le nom de Martin's Reports, et il demande quelque encouragement de la part de l'Etat.—Renvoyé à l'examen du comité judiciaire.

M. Nicholas, au nom du comité de finances, fait un rapport favorable sur le bill organisant la trésorerie.

On s'occupe du bill relatif aux greffiers des cours de districts de la Nouvelle-Orléans. Section unique—les nouveaux greffiers des cours de district auront les mêmes devoirs, fonctions et émolumens que les anciens, dans leurs cours respectives.—Adopté.

M. Soulé présente un bill relatif à l'élection des greffiers des cours de district de la Nlle-Orléans. La 1ère section fixe l'élection, pour cette fois-ci, au 8 juin; la 2de porte que le gouverneur lancera sa proclamation à cet effet et que l'élection sera conduite comme d'usage, conformément aux lois—lue trois fois et adopté.

On reprend la discussion du bill assimilant aux citoyens des autres Etats ou des pays étrangers les citoyens de la Louisiane, à l'égard des corporations. Le comité judiciaire en a, on se le rappelle, recommandé l'adoption sauf amendement.

Le bil porte que les débiteurs des corporations étrangères ou de leurs ayans droits ne pourront pas être traités en Louisiane plus défavorablement que les débiteurs de ces mêmes corporations dans les Etats ou pays où elles ont leur existence légale.—Lu trois fois et adopté.

On prend en considération le bill abolissant le jury de police dans la paroisse d'Orléans, et transférant ses fonctions au conseil-général, et on le renvoie, après lecture, à l'examen du comité judiciaire.

Sur le bill autorisant à payer les dépenses arriérées de la Convention la Chambre avait fait un amendement consistant à y ajouter $900 pour MM. Stevens [illegible] du Jeffersonian et $900 environ pour MM. Daquin, cessionnaires du Courrier. Cet amendement est adopté ainsi que le bill.

La résolution fixant l'ajournement [illegible]

M. Nicholas propose d'amender de façon [illegible] pour la réunir le [illegible] jusqu'au 1er lundi [illegible]

[illegible]

M. Taylor appuie ces raisons.

M. Nicholas dit qu'il tient peu à fixer l'ajournement; mais tous ceux qui ont quelque expérience des affaires législatives savent qu'il y a toujours des bills laissés de côté, quelque longue que soit la session.—On a même remarqué que l'on fait plus d'affaires pendant les sessions courtes que pendant les sessions longues; c'est une observation qui est notoire au Congrès et qui milite en faveur d'une fixation de terme à l'avance.

M. Porter croit qu'il y a des travaux à faire non seulement importans mais indispensables—or, on ne peut laisser ces travaux de côté, et l'on s'exposerait à le faire en fixant d'avance le jour de l'ajournement.

M. Durant votera pour fixer l'ajournement au 1er lundi de juin parce qu'il a la conviction que l'on n'aurait pas de quorum si l'on s'obstinait à faire durer la session plus longtemps.

M. Soulé s'est toujours prononcé contre une législation trop hâtive, et il n'a pas changé d'opinion.—On a perdu beaucoup de temps sur des projets de loi d'intérêt local. Il voudrait qu'on nommât un comité des deux Chambres, chargé d'élaborer les projets de lois les plus importans, de consulter les hommes spéciaux &c. Ce serait ce qu'on pourrait faire de mieux dans l'intérêt public, en attendant la prochaine réunion des Chambres.

L'amendement de M. Garcia, fixant la prochaine réunion des Chambres au 2d lundi de janvier est adopté sans opposition.

M. Taylor croit, ainsi que M. Porter, qu'il vaudrait mieux renvoyer ce sujet à la semaine prochaine. En même temps on nommerait un comité chargé d'examiner quels sont les bills importans passés et quels sont ceux à passer, alors on déciderait en connaissance de cause.

M. Garcia fait remarquer que l'ajournement étant fixé au 1er lundi de juin, on a un mois devant soi pour passer les lois indispensables, que si d'ailleurs on voulait prolonger encore la session on n'aurait pas suffisamment de membres pour délibérer.

La motion de renvoyer la décision à mercredi est repoussée.

M. Félix Garcia ne voudrait pas limiter le temps de la seconde partie de la session.

M. Durant veut, au contraire, limiter le temps. C'est une précaution indispensable. On laissera de côté la législation locale et en 30 jours, lorsqu'on viendra bien préparé, on pourra facilement faire tout ce qu'il y a à faire.

M. Porter ne veut pas de limitation.

M. Soulé pense que les intérêts privés et de localité devront, dès qu'on y aura pourvu, être traités par les autorités locales. Il est d'ailleurs en faveur d'une limite.

M. Nicholas insiste pour qu'on limite le temps. Si l'on agissait autrement le peuple aurait le droit de se plaindre.

M. Taylor continue la discussion et combat la limitation.

La motion d'effacer la limite de 30 jours de la résolution est mise aux voix et repoussée 8 oui, 13 non.

On demande la division de la question. La première partie de la résolution qui fixe l'ajournement au 1er lundi de juin est mise aux voix et adoptée.

La seconde partie portant qu'on se réunira de nouveau le second lundi de janvier est aussi adoptée: 16 oui, 5 non. Et la résolution ainsi amendée est adoptée.

Une section additionnelle tendant à la nomination d'un comité des deux chambres chargé de préparer les lois organiques et de présenter telles modifications à la législation existante qu'ils jugeront convenable en matière criminelle et en matière de succession. Aussi adoptée après avoir été amendée de façon à ce que les membres du comité aient droit à $4 par séance. Ces résolutions sont lues trois fois et passent.

M. F. Garcia présente un bill autorisant les commissaires liquidateurs de la banque des Améliorations à vendre l'Hotel St-Louis et ses dépendances. Lu deux fois et renvoyé au comité de finances.

MM. Allen, Parham et Durant sont nommés membres d'un comité chargé d'examiner quels sont les bills indispensables à passer encore pour mettre la Constitution à exécution.

Les résolutions chargeant nos délégués au Congrès d'obtenir une allocation pour améliorer la navigation de la Rivière Sabine, est adoptée après quelque discussion.

Et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—Un congé est accordé pour le restant de la session à M. Hunter, l'un des commis expéditionnaires qui s'est engagé pour le Texas, à la charge par lui de se faire remplacer.

Une motion d'amendement des deux Chambres est déposée sur le bureau.

Un bill tendant à l'amélioration de certains bayous, dans les paroisses de Natchitoches et Claiborne, est renvoyé au comité des améliorations.

Sur motion de M. Wiltz, on s'occupe du bill pour venir au secours des maisons des orphelins, des orphelines, etc. Il alloue une somme de $3,000 à chacune de ces institutions.

M. Pitot combat le bill sous prétexte d'économie; MM. Jo[illegible] Beck et Conrad le soutiennent. Enfin [illegible]

M. [illegible] présente une résolution portant que les [illegible] de la Chambre abandonnent leur per diem en faveur des volontaires Texiens.

On met à l'ordre spécial du jour pour mercredi prochain le bill organisant la justice de paix à la Nouvelle-Orléans.

La Chambre reprend ensuite la discussion du bill des milices.

La discussion porte sur une section additionnelle retirant toute allocation aux corps de volontaires et un amendement de M. Smith portant que l'allocation [illegible] à être payée, mais qu'elle sera répartie entre les diverses compagnies de la Nouvelle-Orléans.

M. Tuomey demande le dépôt de l'amendement sur le bureau. Cette motion prévaut par 38 contre 16.

M. Pitot parle longuement et fortement contre la section additionnelle de M. Tuomey, soutenant que cette mesure serait nuisible aux intérêts généraux de l'Etat. Remontant à l'origine de ce corps, M. Pitot montre que le premier noyau est le Bataillon d'Orléans qui se conduisit si vaillamment aux plaines de Chalmette. La Légion existe depuis 1812, et se trouve l'un des corps les plus anciens des Etats-Unis. Il prouve par des faits que la Légion est toujours prête lorsqu'on a besoin de ses services et qu'en cas d'événement ce serait un noyau autour duquel se viendraient grouper la milice moins disciplinée des campagnes.

D'ailleurs l'Etat est loin de payer toutes les dépenses de la Légion. Chaque compagnie reçoit de l'Etat environ $325, et en dépense $960. Le sacrifice est donc assez lourd de la part des volontaires avec cette allocation; et que serait-ce si tout était laissé à leur charge? M. Pitot termine par un appel à la démocratie, en faveur de la Légion.

La discussion est continuée par M. Jones, en faveur de la section de M. Tuomey et M. Calongne en opposition à la même section. Ce dernier retrace à la Chambre la conduite tenue par la Légion, le 23 décembre 1814, et le 8 janvier 1815.

M. Pitot demande le dépôt de la section additionnelle sur le bureau, afin de présenter un bill allouant des secours à toutes les compagnies de volontaires dans l'Etat. Repoussé—21 oui, 40 non.

M. Shields demande le renvoi de cette section au comité de milice, pour qu'il prépare un bill tendant à l'encouragement des compagnies de volontaires dans tout l'Etat. Il demande en même temps le renvoi de diverses autres sections au comité dans le même but. Il soutient ensuite avec chaleur, la nécessité d'encourager la formation des compagnies de volontaires.

La section additionnelle est mise aux voix et adoptée—39 oui, 20 non.

La motion de M. Shields est ensuite adoptée.

La Chambre reprend la discussion du bill établissant un système uniforme d'élection dans l'Etat. Mais, avant d'avoir pu voter sur la 20e section donnant un vote prépondérant, en cas de partage, à celui qui fait les retours, la Chambre s'ajourne.

Parmi les objets qui attirent tout récemment l'attention des curieux en Angleterre on distingue un jeune ourang-outang de la plus belle espèce. Il paraît, d'ailleurs, que nous pourrons aussi jouir de sa vue, avant peu, attendu qu'il a dû s'embarquer pour l'Amérique à bord du Great-Western. Nous disons il a dû s'embarquer parce que son nom ne figure point parmi ceux des passagers.

Il paraît que les délégués envoyés à la Convention d'Etat (qui doit amender la Constitution), par la ville de New-York, sont en masse locofoco. Le nombre de votes donnés est très faible.

CONGRÈS.

Séance du 29 avril.

SÉNAT—On reçoit une communication du département de la guerre relativement aux mines du lac Supérieur.

M. Jarnagin présente une résolution tendant à faire liquider les indemnités dues à nos citoyens par le Mexique. Renvoyé au comité des relations extérieures.

Le restant de la séance est employée à discuter un bill accordant des sections de terres dans l'Etat du Michigan, afin de compléter des travaux d'améliorations intérieures.

CHAMBRE—On discute le bill relatif au legs Smithsonian, qui est finalement adopté.

Le Quarterly Review de mardi, reçu par le Caledonia, contient un article sur l'Orégon dans le même sens que celui publié il y a quelque temps par la Revue d'Edimbourg. Nous avons donc lieu d'espérer que la question de l'Orégon pourra être résolue pacifiquement.

VIRGINIE—D'après les retours reçus jusqu'à présent, les whigs ont gagné six ou huit représentans et un sénateur; mais ce n'est pas assez pour changer la majorité. L'Etat sera donc encore locofoco pendant quelque temps.

Le New-York Express dit que les nouvelles d'Europe ont produit un mouvement favorable sur le marché. On voit maintenant que la paix du monde ne sera pas troublée."

ST. LOUIS—On peut se faire une idée de l'importance du Port de St. Louis d'après les chiffres suivans. Durant l'avant dernière semaine d'avril, il y était arrivé cinquante neuf bateaux à vapeur; quarante venant du Haut-Mississipi, de l'Illinois et du Missouri; treize de l'Ohio et six de la Nouvelle-Orléans. Six mille passagers y étaient arrivés durant la même semaine.

On lit dans un journal de Paris:

"NOUVELLE AVENTURE DE LADY B....—Cette femme, si tristement célèbre par ses honteuses habitudes d'ivresse, se trouvait avant-hier, vers neuf heures du soir, place de la Madeleine, au milieu d'un grand rassemblement attiré par ses cris. Cette femme était descendue de fiacre à la porte d'un marchand de vin et s'était fait donner un cabinet particulier. Trompée par la tournure et par la mise de l'Anglaise, le marchand croyait déjà à quelque amourette mystérieuse, à quelque intrigue de bas étage, mais, grand fut son étonnement, quand cette femme l'appela et lui demanda une bouteille d'eau-de-vie avec un grand verre. Il la servit, et quelques minutes après, l'Anglaise traversait la boutique et gagnait la rue. Le marchand n'était pas payé; il suivit l'Anglaise et la rejoignit au moment où le cocher de fiacre auquel elle avait dit de s'éloigner, mais sans le payer, [illegible]

Extrait des journaux français.

—Avant-hier, un déplorable événement a mis en émoi la maison No. 22 de la rue de la Victoire. Un assassinat, qui décèle la plus grande audace, y a été commis. Voici dans quelles circonstances:

Depuis quelques jours, un homme s'était présenté plusieurs fois chez Mme B.... pour demander si le mari de cette dame, qui occupe un emploi dans l'administration des postes, était de retour d'un voyage lointain. Ces visites avaient pour but de prendre connaissance des lieux. L'assassin sut ainsi que Mme B.... habitait seule cet appartement, qu'elle était servie par une femme de ménage. Jeudi soir, toujours sous le même prétexte, le même individu se présenta chez elle, mais s'éloigna de suite: il avait remarqué une fenêtre ouverte et entendu du bruit dans les escaliers.

Enfin, samedi matin, à onze heures, l'assassin revint à la charge, et sur la réponse de la domestique, que M. B.... n'était pas de retour, il demanda à parler à madame. La domestique l'engagea à entrer, et elle le précédait de quelques pas quand elle se sentit tout-à-coup frappée par derrière. Elle se retourna, en criant au secours, et aussitôt elle reçut en pleine poitrine un nouveau coup de poignard, qui la renversa baignée dans son sang. Cette scène atroce se passait à la porte d'un cabinet de toilette. La maîtresse accourt, elle a le temps de fermer la porte de ce cabinet au verrou; ses jours furent ainsi sauvés miraculeusement. L'assassin, craignant sans doute que ce cabinet de toilette eût une fenêtre de laquelle on pût appeler, prit la fuite sans accomplir les projets qui l'avaient amené dans la maison.

On a trouvé dans la salle à manger où le crime a été commis l'arme dont s'était servi l'assassin; c'est une lime bien affilée, qui servira sans doute à guider les recherches de la police. Quant à la malheureuse femme de ménage, elle a été transportée mourante à l'hôpital Beaujon. Les blessures sont profondes, et on redoute que l'arme ne soit brisée dans la poitrine et n'y cause des désordres mortels.

Les portiers de la maison ont pu, ainsi que quelques voisins, donner un signalement exact de l'assassin. Ce signalement a été transmis à tous les agens de la force publique.

—La dame R... rentière, monta hier dans un omnibus du boulevard pour se rendre à la Chaussée d'Antin. Elle avait mis dans la poche de sa robe un portefeuille contenant un billet de banque de 500 fr., et un titre d'action de chemin de fer, et, lorsqu'elle fut assise, l'angle du portefeuille sortit légèrement de sa poche, sans qu'elle s'en aperçut, laissant également dépasser à son extrémité un coin du billet de banque et de l'action qu'il renfermait.

Près de Mme R. était assis un élégant, en gants jaunes, qui bientôt eut l'air de prendre à son égard certaines privautés; sa galanterie finit par dépasser les bornes de la décence, et Mme R..., indignée, lui déclara que s'il ne cessait, elle allait se plaindre au conducteur et le faire arrêter.

Notre lion parut craindre l'effet de cette menace et prenant un air humilié, il dit au conducteur d'arrêter et descendit.

Quelques minutes après, la rentière, qui n'était pas encore bien remise de cette agression inconvenante, porta la main à sa poche et y prit son portefeuille sur lequel elle avait besoin de consulter, mais quel fut son saisissement quand elle s'aperçut que son billet et son titre d'action en avaient été soustraits.

Ce vol n'avait pu être commis que par le trop galant dandy, et la dame descendit à son tour pour se mettre à sa poursuite, mais, hélas! il était déjà disparu, et toutes ses démarches pour le rejoindre ont été vaines.

—Il est entré dans les abattoirs et il en est sorti, dans le courant du mois de mars dernier: 7,362 bœufs, 1,521 vaches, 6,400 veaux et 40,890 moutons; le commerce a reçu 466,302 kilog de suifs fondus.

Les mêmes établissemens avaient reçu, en mars 1845, 9,979 bœufs, 1,320 vaches, 5,634 veaux et 35,881 moutons; le commerce avait reçu 556,689 kil. de suifs fondus.

La différence en faveur de mars dernier est de 383 bœufs, 201 vaches, 766 veaux et 5,009 moutons; elle est en faveur de mars 1845 de 90,787 kil. de suifs fondus.

Ainsi on a consommé en mars 1846 315,000 kil de viande de plus qu'en mars 1845.

Les abattoirs ont reçu dans le premier trimestre de cette année 21,216 bœufs, 5,061 vaches, 19,395 veaux et 120,937 moutons. Le commerce a reçu 1,146,615 kil de suifs fondus.

Dans le premier trimestre de 1845, il était entré dans ces établissemens 21,092 bœufs, 3,755 vaches, 18,930 veaux et 111,557 moutons; le commerce avait reçu 1,431,212 kil. de suifs fondus.

En comparant ces deux trimestres, on en résulte qu'il y a eu une augmentation, en faveur de 1846, de 124 bœufs, 1,306 vaches, 1,363 veaux et 9,100 moutons. Le commerce a reçu en plus 15,533 kil. de suifs.

Il faut comprendre, dans cette consommation du trimestre, 533 taureaux, 6 boucs et 18 chèvres. Nous les notons, parce que les viandes de cette nature de bétail sont de la plus médiocre qualité.

FEUILLETON.

LA COMTESSE DE MONRION.

Voir l'Abeille du 6 avril au 6 mai.

XIV.

SOUPER.

La salle à manger du château de Montéclain étincelait de lumières se reflétant sur les dorures d'un magnifique surtout, jaillissant en rayons d'émeraude et de rubis à travers les verres de Bohême qui encombraient la table. Les vins étaient nombreux et choisis, le service aussi exquis qu'abondant; des laquais empressés, avertis incessamment par le regard de leur maître, sollicitaient sans cesse l'appétit et la soif des convives avec les vins et les mets; la joie courait autour de la table.

La chasse avait été couronnée par un magnifique hallali où Montéclain avait tenu la parole qu'il avait donnée le matin à Hector Montaleu: il avait abattu le sanglier de sa propre main. A ceux qui avaient suivi la chasse s'étaient joints pour le dîner, M. et Mme de Rudesgens. Toute la vallée de Lavordan était réunie, moins le marquis de Montaleu et Mme de Monrion.

On en était au second service, à ce moment du repas où l'appétit, surexcité par un exercice violent, commençait à se calmer, où les meilleurs morceaux font place à un bon mot dans la bouche des convives.

On avait causé, on commençait à rire, et l'entrain du maître de la maison, l'excellence des vins, la liberté de la campagne, donnaient à la gaîté générale un éclat qui pouvait faire penser que, sans la présence de M. et Mme de Rudesgens et de Mme de Champmortain, il eût été facile de passer d'un joyeux festin à une orgie. Déjà même Hector commençait à crier.

M. de Rudesgens, pimpant, badinant, à demi-renversé sur sa chaise, jetait de son plus aigre fausset, mille souvenirs délicieux à travers la conversation générale, et, de sa voix la plus basse et la plus intime, glissait des déclarations les plus sataniques dans l'oreille de Léona. Celle-ci laissait bourdonner le vieil Annibal par de charmans embarras, pendant qu'elle endormait la surveillance de Champmortain par des regards tièdes et doux qui semblaient lui dédier tout le bonheur qu'elle éprouvait d'être trouvée si belle.

Sylvie rayonnait d'un bonheur inconnu et transcendant, et dont Brias seul avait sans doute la confidence, car il y avait, dans leur langage, mille de ces mots indifférens à tous et qu'ils se renvoyaient par de fins sourires. Annibal lui-même se laissait aller à l'entraînement général comme un homme décidé à prendre de la vie ce qu'elle pouvait lui donner encore d'amusant; il était plus fier de Mme de Rudesgens, à qui sa politesse empressée donnait de si douces espérances, qu'elle oubliait de surveiller M. de Rudesgens. D'ailleurs Léona ne lui avait-elle pas dit que si elle s'avisait de séduire Annib, il faudrait qu'elle-même se vengeât sur le charmant Annibal! La vieille Arthémise marchait donc de pair avec une des beautés les plus renommées de Paris!

Le colonel seul semblait ne pas vouloir se livrer quoiqu'il fût toujours prêt à la réplique.

Quant à Montéclain, il attisait avec une activité soutenue le feu de la conversation, tout à tous et à chacun. C'était un de ces ravissans festins dont on emporte un charmant souvenir de plaisir sans pouvoir dire précisément où il s'est trouvé. Cependant, par un étrange accord, un nom connu de tous les convives, une aventure où ils étaient tous intéressés, avaient été écartés de ces mille propos qui couraient sur toutes choses; il semblait que chacun hésitât à mettre le premier le pied sur ce terrain brûlant et plein de précipices. Ce fut, comme cela devait être, le lourd et majuscule Hector qui alla le premier cogner rudement du front contre la barrière qui semblait protéger ce sol dangereux.

On en était revenu au triomphe de Montéclain; et l'on n'épargnait pas Hector sur sa déconvenue.

—Bah! s'écria-t-il, il en est souvent de la chasse comme des parties: aux innocens les mains pleines. Selon toutes les règles, la bête eût dû poursuivre sa pointe du côté de Saint-Faron: mais, pas du tout; pendant que j'éventrais mon cheval à suivre la trace, le sanglier change de direction, nous ramène à notre point de départ après trois lieues de course inutile, et rabat tout à coup sur la ferme de Lavordan, où le cheval de Montéclain se reposait tranquillement, tandis que son maître causait avec Mme de Monrion.

Cette circonstance et ce nom arrêtèrent la parole dans toutes les bouches; tous les regards se tournèrent du côté de Montéclain. Il y eut un singulier moment de silence.

Chacun eût voulu interroger le maître de la maison sur le mystère de cette rencontre, mais aucun ne l'osait. Montéclain parut ne point prendre garde à cet incident.

—Je l'avoue, dit-il du ton le plus dégagé, le hasard m'a fait la partie belle.

—Et, reprit Léona, il vous a favorisé de toutes façons en vous faisant rencontrer la charmante comtesse. Comment se porte l'enfant? On m'a dit que vous étiez allé hier savoir de ses nouvelles.

—L'enfant se porte bien dit Montéclain comme si on lui eût parlé d'une chose fort indifférente.

—Et la mère, dit Mme de Rudesgens d'un ton aigre, se porte aussi à merveille à ce qu'il paraît!

—Je ne puis pas vous donner de ses nouvelles, dit Montéclain, je ne sais où elle est....

Hector pâlit, et Sylvie continua:

—Elle avait cependant son air rayonnant en quittant la ferme de Lavordan.

A cette parole, Montéclain partit d'un éclat de rire si joyeux, si prolongé, si ébouriffant, que tout le monde en resta muet.

—Comment! madame, dit-il à Sylvie, comment, une femme comme vous, d'un esprit si juste, vous avez pu croire un moment à cette fable, qui n'est même pas malveillante, tant elle est grossière et maladroite. Qui diable a donc inventé cette sottise, reprit-il en continuant à rire; c'est pitoyable.... Je pardonne une méchanceté, mais pas la niaiserie. En vérité, veuillez me passer le mot... mais c'est... c'est si bête....

A son tour, Léona avait pâli.

—Et comment expliquez-vous cet étrange concours de circonstances, dit Léona.... Cette fuite à Issoudun, ce retour, cet enfant rapporté par Mme de Monrion! Vous pourriez peut-être nous donner à ce sujet d'excellens renseignemens, car vous connaissez la nourrice.

—Et vous avez des entretiens particuliers avec Mme de Monrion, s'écria M. de Rudesgens, heureux mortel que vous êtes.

—Ah! ceci est merveilleux, dit Montéclain en riant avec plus d'entrain et de gaîté; en ce que par hasard, après avoir accusé la vénérable abolie de notre héroïque Hector, vous auriez envie de me mettre aussi de la partie.... Ah! pauvre Mme de Monrion!

—Ceci est cependant une affaire sérieuse, dit Théo[illegible]

[illegible]

—Mais nous le sommes tous, dit Montéclain, vous toute la première.... Hector autant que vous, et la preuve, c'est qu'il a été hier demander sa main.... et vous aussi, colonel, vous savez qu'elle est innocente.

—Mais alors, dit Brias, une fois encore, comment expliquez-vous ce départ, ce retour, cet enfant?

—Tenez, dit Montéclain, ceci me rappelle une histoire assez bizarre qui m'a été contée, je crois, en Allemagne et qui ressemble beaucoup à celle-ci.

—Voyons, dit M. de Rudesgens, une histoire scandaleuse, bravo!

—Cependant, fit Mme de Rudesgens, j'espère que M. de Montéclain....

—Oh! madame, reprit celui-ci d'un air particulier, rassurez-vous, je serai discret et prudent.

—Nous attendons, fit M. de Rudesgens.

—Eh bien! reprit Montéclain, c'était en 1811 ou 12 à Cologne....

A ce nom, à cette date, Léona et le colonel restèrent interdits, M. de Rudesgens releva le nez, et Mme de Rudesgens ouvrit les yeux avec un indicible effroi.

—Deux jeunes filles de cette ville étaient courtisées par deux gentilshommes français....

—Ta, ta, ta, fit M. de Rudesgens; c'était de notre temps, Arthémise.... nous devons avoir quelqu'idée de cela....

—L'une était fort riche et l'autre très pauvre.... continua Montéclain, et, par une juste compensation, la demoiselle riche était courtisée par le gentilhomme pauvre, et la fille pauvre par le gentilhomme riche....

—Ah! mais.... mais.... mais.... voilà qui est bizarre, fit M. de Rudesgens, pendant que sa femme, l'œil éperdu, le corps tremblant, semblait prête à perdre contenance.... Qu'en dites-vous Arthémise?

—Je dis, répondit Mme de Rudesgens d'une voix presque éteinte, que M. de Montéclain a sans doute d'excellentes raisons pour croire à l'innocence de Mme de Monrion, et que, pour ma part, je suis tout à fait de son avis. Il y a eu une méprise.... ou une calomnie.

Léona attacha un regard de vipère sur Mme de Rudesgens, en lui disant d'une voix âcre:

—Vous croyez! madame.

Le colonel, de son côté, mesurait la pauvre femme d'un œil menaçant, et ajouta, d'une voix altérée:

—Vous croyez que Mme de Monrion porte la peine de la faute d'une autre; vous croyez que, comme la malheureuse Sophie Muller....

A ce nom, Mme de Rudesgens regarda le colonel avec effroi, il lui sembla que ce visage s'éclairait pour elle d'une soudaine lumière; car elle poussa un cri et tomba évanouie.

Sylvie toute épouvantée, courut vers sa mère, pendant que Léona la regardait avec une curiosité joyeuse et menaçante. Le colonel restait atterré dans ses réflexions. Brias et Champmortain paraissaient rêver, tandis que M. de Rudesgens s'en allait de tous côtés, en criant:

—Mais qu'est-ce que ça veut dire? qu'a donc Arthémise?... Voyons, Montéclain, que diable s'est-il passé à Cologne?

—Il fait horriblement chaud dans cette salle à manger, dit Montéclain.... ouvrez les fenêtres....

—Mais je veux savoir, fit M. de Rudesgens....

—Quoi?

—Cette histoire de Cologne.

—Ce ne serait pas assez fort, dit Montéclain avec un imperturbable sang-froid.... des sels, apportez des sels.

—Mais, reprit M. de Rudesgens, je ne vous parle pas d'eau de Cologne, je vous parle de l'histoire....

—Bon dieu! oui, c'est une invention, je n'aurais pas pu aller plus loin.

Cependant, Mme de Rudesgens revenant à elle, et Montéclain s'approcha et lui dit doucement:

—Pardon, madame, pardons, je défends toujours à mes gens de mettre des fleurs dans cette pièce. Cela vous a rendu malade. Mais cela va mieux, n'est-ce pas?

Pendant ce temps Mme de Rudesgens attachait sur lui un regard épouvanté.

—Ne craignez rien, lui dit-il tout bas.

Cet accident avait interrompu le festin. Mme de Rudesgens se retira.

—[illegible] dit Léona en s'approchant de Thomas? ne voyez-vous pas que nous vous reconduisons?

—N[illegible], répondit Thomas, qui paraissait aussi pressé que les autres, je reste.

—[illegible] cependant que je vous voie.

[illegible]

Au moment où Montéclain [illegible]

[illegible] un seul jour et déjà l'on a tout écouté, tout observé.

Pendant ce temps, Montéclain, aidé de Sylvie, reconduisit M. et Mme de Rudesgens.

—Accompagnez votre mère, dit-il à Sylvie, et rassurez-la.

Un moment après, il rentra avec Annib, Brias, Champmortain, le colonel et Hector de Montaleu.

—Monsieur de Montéclain, dit le colonel, j'aurais à vous demander un entretien particulier.

—Vous, dit Montéclain, je serai à vos ordres quand vous voudrez.

—Sur-le-champ?

—[illegible] répondit Montéclain, j'ai à m'occuper d'une affaire pressante.

[illegible]

—Cependant dit-il au domestique qui entra tout aussitôt, savez-vous où est la ferme?

—Oui, monsieur. Bricord a battu tous les environs sans pouvoir retrouver sa femme.

Le domestique sortit.

—Savez-vous ce qu'elle peut être devenue, Champmortain? dit Montéclain en se dandinant?

—Moi? je pensais même qu'elle eût disparu.

—Et vous, Brias?

—Il n'y comprend rien.

—Eh vous, Hector de Montaleu, vous n'avez pas quelque idée de ce qu'a pu devenir Mme Bricord?

—Je n'en sais rien, dit Hector, je n'ai pas quitté la chasse de la journée.

—Monsieur de Montéclain, reprit le colonel, avec une certaine insistance, les intérêts dont j'ai à vous parler sont peut-être plus pressans que la recherche de cette malheureuse.

—Je ne crois pas, dit Montéclain en examinant d'un regard perçant le trouble de Montaleu. Messieurs, ajouta-t-il, il faut que nous retrouvions cette femme. Léona, il le faut, et je vous prie de m'y aider.

Quel intérêt si pressant y mettez-vous donc? dit Champmortain.

—Je puis vous le dire, reprit Montéclain, écoutez-moi bien. L'histoire que j'ai commencée à table et que l'évanouissement de Mme de Rudesgens a interrompue, vous eût fait comprendre, sous d'autres noms, le malheur qui frappe Mme de Monrion. La pauvre enfant porte la peine de la faute d'une autre.

—Et quelle est la femme assez indigne, s'écria le colonel, pour laisser calomnier une femme à sa place?

—Il s'est trouvé une femme assez craintive et assez abandonnée pour le faire autrefois, répondit Montéclain; mais il ne faut pas accuser la malheureuse qui en est cause aujourd'hui; ce n'est pas elle qui a voulu sauver en se taisant, c'est son complice.

—Ne le connaissez-vous pas et ne pouvez-vous le nommer? dit Brias en regardant Hector avec mépris.

—Non, dit Montéclain dédaigneusement. Toutes ces fois qu'il s'agit d'une lâcheté, il me faut des preuves certaines, irrécusables.

—Comment se fait-il, dit Champmortain, que sachant le nom de la mère de cet enfant, vous ignoriez celui de son père?

—Voici comment, répliqua Montéclain. Voici ce qui s'est passé, il y a six mois dans ce pays.

Aussitôt il leur raconta l'histoire de cette lettre dont Mme de Monrion avait caché si généreusement le contenu à Bricord. Il ajouta comment cette lettre lui avait été présentée à lire par le fermier, et comment le malheur s'était associé à ce noble subterfuge.

—Et, s'écria Brias, vous possédez cette lettre?

—Oui.

—Et tenant dans vos mains la justification de Mme de Monrion, vous ne l'avez pas produite! dit Annib.

—Non, messieurs, non, et je vous demande votre parole d'honneur à tous de ne révéler cette justification qu'au moment où je vous le dirai.

—Soit! répondirent-ils.

—Veuillez écouter cette lettre, et vous comprendrez mes motifs. Montéclain tira un papier de sa poche et lut ce qui suit:

"Lorsque vous lirez cette lettre, Pierre, vous n'aurez plus de femme. Ne vous affligez pas, car je vous délivre d'une épouse indigne de vous. J'ai cédé en votre absence aux séductions d'un homme qui m'en punit en m'abandonnant lâchement. Le jour est venu où mon crime ne pouvait plus rester caché; peut-être m'eussiez-vous pardonné, car vous êtes bon et grand; mais vous n'eussiez point pardonné à celui qui m'a déshonorée, et si j'avais vécu, vous eussiez fini par m'arracher le secret de son nom. Tout infâme qu'il est (et Montéclain appuya sur ces paroles), tout infâme qu'il est, je l'aime encore trop pour vouloir le livrer à votre vengeance, et je préfère emporter, dans ma tombe, son nom et la preuve bientôt vivante de mon adultère. Adieu."

Montéclain s'arrêta, et regarda ses auditeurs qui l'écoutaient dans un étonnement profond.

—Cette lettre, ajouta-t-il d'une voix émue, porte la date du 21 octobre de l'année dernière.... C'est le jour où elle fut trouvée par le mari, le jour où on la remit à Mme de Monrion, le jour où on ne l'apporta. Le soir même, la femme que vous avez laissé chasser de chez vous, Champmortain, partait seule à la poursuite de l'infortunée qui voulait se tuer, la consolait, rapportait cet enfant, le nourrissait, imposait silence à la mère et la rendait à son mari.

—Mais elle doit savoir l'accusation qui pèse sur sa bienfaitrice! dit Brias.

—Oui, dit Montéclain, et c'est pour cela qu'elle a fui, sans doute! c'est pour cela qu'elle se cache; car elle sait bien que c'est la mort pour elle.... A moins, ajouta-t-il en regardant Montaleu, qu'elle n'ait prévenu la vengeance de son mari en accomplissant aujourd'hui le funeste dessein qu'elle annonçait, il y a six mois, dans cette lettre.

—Le craignez-vous donc? dit le colonel.

—Je ne sais plus que penser de la malheureuse. Mais que pensez-vous, messieurs, de celui qu'elle ne nomme pas, et qui se cache quand une femme innocente est victime d'un crime qui lui appartient, ne l'a pas justifiée!

Montéclain promena ses regards sur tous ses auditeurs, et les arrêta un moment sur Montaleu, qui s'était fait un visage impassible.

—Je pense que c'est un lâche, dit Brias....

—Et moi aussi, reprit le colonel.

—Permettez, dit Champmortain; il y a peut-être une excuse à sa conduite; n'oubliez pas qu'il ne pouvait peut-être justifier Mme de Monrion qu'en perdant la femme qui s'était donnée à lui.

—Ah! reprit amèrement Montéclain, vous voyez donc, messieurs, que c'est une chose dangereuse et qui peut conduire aux dernières lâchetés, que de séduire la femme d'un autre; qu'il peut arriver une heure où, pour garder le secret de l'imprudente qui s'est livrée à vous, on est réduit à être infâme.

—Et que feriez-vous à la place de celui dont vous parlez avec tant de mépris? dit alors Hector de Montaleu, les dents serrées.

—Je n'aurais pas fait ce que vous avez fait, vicomte, dit Montéclain en le regardant en face; je n'aurais pas été demander la main de la victime.

—Ainsi donc, ce serait, dit Champmortain, ce serait vous, Montaleu...

Hector fut sur le point de répondre; mais il s'arrêta soudainement, une pâleur livide couvrit son visage, et il repartit, après un moment de silence:

—Mais Montéclain est fou.... C'est à peine si je connais cette Léda, et je ne sais ce qu'elle est devenue.

—Vraiment, dit Montéclain en attachant sur Hector un regard [illegible], épouvanté. Puis il sembla repousser l'idée [illegible] venue, et il reprit d'un ton [illegible]:

—Vienne, [illegible]

Je ne [illegible] Mme

Vous [illegible]

il. Vous avez voulu sauver Léda, je l'ai voulu aussi, c'est pour cela qu'hier soir j'ai emmené Bricord, c'est pour cela que j'ai envoyé chercher si souvent sa femme à la ferme, c'est pour cela que j'y suis allé moi-même. Plus intéressé que moi à son salut, vous n'avez prévenu, vous avez caché Léda quelque part.... C'est bien.... mais vous ne devez pas en rester là, il faut que vous acheviez la justification de Mme de Monrion en déclarant et en signant devant nous tous la vérité. Vous quitterez ce pays, vous emmènerez l'infortunée Léda à Paris, à l'étranger, où vous voudrez, et si vous laissez le malheur à un homme qui en mourra peut-être, du moins n'aurez-vous pas fait une victime de plus.

—Monsieur de Montéclain, dit Hector, dont le visage avait une affreuse expression de férocité... je vous remercie de vos conseils, mais je ne les accepte pas... Je n'ai rien à dire, je n'ai rien à déclarer. J'ai demandé la main de Mme de Monrion, parce que pour moi elle est au dessus d'une calomnie... Mais je ne déshonorerai pas une femme en me vantant de faveurs que je n'ai jamais obtenues. Qui de vous ose dire que c'est moi qui suis l'amant de Mme Bricord?

Le colonel et Brias firent ensemble un mouvement. Mais Montéclain les devança en s'écriant:

—Moi je le dis...

—Et je vous réponds que vous en avez menti, dit Hector avec rage.

Montéclain resta tellement confondu, qu'il ne répondit pas sur-le-champ à cette grossière insulte. Il demeura d'abord immobile, puis après il plia tranquillement la lettre qu'il tenait à la main, fit un tour dans son salon, tira une sonnette, puis s'approcha de Thomas.

—Colonel, lui dit-il, vous êtes l'ami de Bricord, je vous confie cette lettre, elle lui appartient... Je laisse à votre prudence de choisir le moment de la remettre à ce malheureux, quoique j'aie lieu de penser que l'infortunée Léda n'ait plus à craindre les dangers de cette révélation.

Comme Montéclain achevait ses paroles, le domestique qu'il avait sonné parut.

—Eclairez monsieur de Montaleu, lui dit Montéclain, sans même se tourner vers Hector.

—Monsieur de Montéclain, je serai à vos ordres quand vous voudrez.

—Jean, dit Montéclain en s'adressant encore à son domestique, allez chercher du monde et emmenez monsieur.

—Montéclain, s'écria Hector, le sang dans les yeux, l'écume dans la bouche, et en s'avançant sur lui le poing levé, vous n'êtes qu'un misérable et je vous punirai....

—Allons donc, lui dit Montéclain à voix basse, vous croyez avoir à faire à la pauvre Léda.

Montaleu recula avec terreur, il jeta sur tous ceux qui l'entouraient un regard plein de rage et de menace, et pendant que Montéclain lui montrait la porte du doigt, il sourit et profond rugissement s'échappa de la poitrine du colosse; il essaya de parler, mais il ne put faire entendre que des sons inarticulés, et il s'élança hors de l'appartement.

Les spectateurs de cette scène étaient restés confondus de son issue. Brias fut le premier qui témoigna de son étonnement.

—Quoi, lui dit-il, vous, Montéclain, vous avez accepté le démenti de ce manant! Vous vous êtes contenté de le faire chasser comme eût fait le vieux Montaleu.

—Brias, repartit Montéclain d'une voix triste, je ne veux pas usurper les droits du bourreau.

Un cri général d'horreur répondit à cette parole.

—Que voulez-vous dire? s'écria Champmortain.

—Je veux dire que pour être si sûr du silence de Léda il faut que Montaleu l'ait assassinée.

On se récria.

—Pas un mot de tout ceci, messieurs, la nuit porte conseil, nous nous reverrons demain, mais je suppose qu'il n'y a pas un de vous qui ne soit maintenant convaincu de l'innocence de Mme de Monrion; je ne vous demande rien, mais vous lui devez une réparation.

[illegible] du Champmortain.

[illegible] Brias.

—Demain, reprit Champmortain, moi et ceux des [illegible] qui ont offensé nous irons lui porter nos respects [illegible] Hector....

—Vous vous tairez, dit Montéclain. Nous n'avons pas cette sorte de preuves. Comme vous ne remettrez pas cette lettre à Bricord avant de l'avoir montrée à M. de Montaleu, si j'avais pu la porter moi-même et accompagnez ces messieurs, je n'aurais cédé à personne le droit de venger Mme de Monrion d'une injure qu'il [illegible]; mais vous savez que mes rapports avec M. de Montaleu....

[illegible] Brias. [illegible] heure le colonel [illegible]

—Vous me trouverez chez M. de Montaleu, sans [illegible]

[illegible]

—Montéclain, reprit [illegible]

Ainsi, Champmortain et Brias se retirèrent; [illegible] Montéclain demeurèrent seuls.

FREDERIC SOULIÉ.

La suite à demain.

LA COMTESSE DE MONRION.

Ce roman formera trois livraisons d'environ 40 [illegible].

La première livraison est actuellement en vente aux magasins de librairie de V. Hebert, rue de Chartres et Lelièvre, encoignure Ste Anne et Royale, ainsi qu'au bureau de l'Abeille.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

ANECDOTE véritable tirée des archives de la police de Paris, par J. Peuchet, archiviste—Sur laquelle M. Alexandre Dumas a fondé son célèbre roman. Prix: 10 cents. En vente au bureau de cette feuille, et chez MM. V. Hebert et Lelièvre, libraires. 7 mai.

MALADIES DE PEAU.—Eruptions cutanées, boutons, dartres et toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang, peuvent être guéries par la Salsepareille de Comstock et Co. [illegible] Extrait de Salsepareille [illegible] seulement [illegible] 6 mai

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 7 mai 1846.

Les ventes de coton aujourd'hui se montent à 4500 balles. Le marché a été peu actif en conséquence de [illegible] marché monétaire.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Inférieur	5½ @ 5¾
Ordinaire	6 @ 6¼
Moyen	6½ @ 6¾
Bon Moyen	6¾ @ 7
Moyen fin	7¼ @ 7½
Fin	7¾ @ 8
Bon fin	8¼ @ 9
Très fin	9½ @ 10

Tennessee et North Alabama.

Average list.

Ordinaire	6¼ @ 6½
Moyen	5¾ @ 6
[illegible]	5 @ 5¾

Le Change est en baisse. Le Sterling est quoté de 7½ à 8½ pour cent de prime; les francs 5 32½ à 5 37½; sur New York 60 jours 2 à 2½ pour cent d'escompte. Traites à vue, ¼ à ½ pour cent de prime.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire Lady Arabella, Simpson, New York, C J Meeker
Navire Persia, Couch, Boston, J P Whitney & co
Brick Apalachicola, Smith, Brasos St Jago, capitaine
Goel. Emile De Lesis, Brasos St Jago, C Bedford
Goel. Cornelia, Tramer, Brasos St Jago, Condy & Wilson
Goel. Harriet Smith, Smith, Brasos St Jago, capitaine
Goel. Schroeder, Allen, Aransas, capitaine
Goel. Sarah Reynolds, Grand Caillou, capitaine
Steamer Independence, Shannon, St Louis, capitaine

ARRIVÉS.

Goel. Bellet, de la Mobile.
Goel. Rosine, de la Mobile.
Goel. Henry Clay, de la Mobile.
Steamers Paul Jones, Walworth, de Milliken's Bend.
Rainbow, Selleck, de Bayou Sara.
Princess, Leathers, de St Louis.
Diana, Brown, de Louisville.
Champlain, Farwell, de St Louis.
Convoy, Garrison, de St Louis.
Annawan, Bordeau, de Camden.
Fashion, Fullerton, Mobile.
Greenwood, Hadlock, de l'embouchure du Cold Water.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

DE LIVERPOOL. D'AMERIQUE.
Cambria, Judkins.......avril 19........mai 16

DATES.

New York	avril 29	Liverpool	avril 10
Washington	avril 29	Havre	avril 8
Charleston	mai 1	Mexique	avril 22
Texas	avril 28	Havane	avril 25

Le brick T. STREET, capt J H McConnell, ayant été retenu, partira positivement pour la Havane, Samedi, 9 du courant, à 5 heures du soir. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure dite.
REYNAUD, CUCULLU & Co,
8 mai 34, Tchoupitoulas.

JURI DE POLICE DE LA PAROISSE JEFFERSON.

Séance du jeudi, 7 mai 1846.

MR. ALEX. TRUDEAU présente la résolution suivante qui est adoptée par acclamation:

Résolu que le Jury de Police de la paroisse Jefferson, remercie l'honorable juge Persifor F. Smith, de l'habileté et de l'impartialité avec lesquelles il a rempli les fonctions de président de ce Conseil; et que nous regrettons vivement son absence, tout en espérant qu'elle ne sera que de courte durée.

Résolu, que la résolution ci-dessus sera publiée dans l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Extrait des minutes.
Pour copie conforme,
8 mai—2 F. BOULIGNY,—Secrétaire.

DEMANDE—Un jeune homme connaissant la comptabilité et pouvant donner d'excellentes recommandations, désirerait trouver un emploi comme teneur de livres. S'adresser au bureau de l'Abeille. 8 mai

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

ECHAPPÉ de la cour de la maison du gouvernement, rue Baronne, samedi 2 mai, pendant l'encan de M. Charbonnet, une JUMENT noire, ayant une ligne blanche sur le front, une petite bosse sur la croupe, la cuisse gauche de devant marquée des lettres U. D., queue et crinière longue, un des pieds blancs et âgée de 4 ans. La personne qui conduira ladite jument à la maison de l'Etat, rue du Canal, recevra la récompense ci-dessus.
8 mai—1 CHARLES LEMAITRE.

CHANGEMENT DE DOMICILE—L'agence de la Banque de Charleston, Caroline du Sud, a été transportée du No. 30 au No. 35, rue du Canal. 7 mai

AVIS—Les soussignés ayant été chargés de sa procurer des renseignements sur la succession de feu Monsieur GRESSIER DE LA FONTELADE, invitent les personnes qui pourraient les mettre sur la voie de la dite succession, à le faire dans le plus bref délai, en les avertissant que les héritiers en France [illegible] disposés à les rémunérer largement.
LOREILHE & CO.,
7 mai Encoig. Royale et Douane.

DIX PIASTRES de récompense seront données à qui ramènera à la soussignée ou logera dans l'une des geôles de cette ville, la négresse HUZANE, âgée de quarante ans environ, absente depuis plusieurs mois; elle a été vue vendant des comestibles dans la paroisse de Jefferson, [illegible]
[illegible]

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Les canonniers volontaires de la 2me compagnie, capitaine Bercier, sont invités à passer aujourd'hui 8 courant, à 9 heures précises du matin, pour être soldés de leur trois mois de paie, pour la campagne de Corpus Christi l'année dernière. L. GALLY,
8 mai major.

SECONDE COMPAGNIE VOLONTAIRE D'ARTILLERIE.

ATTENTION!

LA Compagnie sera payée aujourd'hui, à l'Arsenal, de 9 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M., et de 4 à 6 heures P. M. E. L. BERCIER,
8 mai Capt. 2nde Com. volontaires.

TIRAILLEURS D'ORLEANS.

ORDRE No. 14.

D'après l'ordre du colonel commandant le régiment d'infanterie, la compagnie prendra les armes samedi prochain, 9 du courant, et se réunira à la Salle d'armes à 7 heures précises du matin. Tenue d'été, équipement complet. Par ordre du capitaine,
H. TACON,
7 mai sergent major.

FARINE—2000 bls farine des marques suivantes: Washington, Carroll, Star, Eagle, whiskey; 100 pièces toile d'emballage de 115 yards de long; 100 rouleaux corde à balles tombans, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
8 mai 34, Tchoupitoulas.

DIVERS—100 caisses huile d'Olive, 1 douz par caisse; 100 paniers do, 12 bouteilles de 22 doz chaque; 150 paniers anisette; 45 caisses kirsch, 50 do absinth, 60 caisses fruits à l'eau de vie; 35 barriques Montferrand, Queyries, et St Julien; 16 bls Médoc; 16 caisses sardines à l'huile; 8 paniers guignolet, 70 caisses liqueurs assorties, 60 caisses eau de fleur d'oranger, 4 caisses papier fleurette, 100 caisses marinades; 50 do petit pois, 15 do curaçao, 30 do Marasquino; 18 bls et 6 demijeannes vieux vin de Madère; 2 caisses pâtés truffés; 100 rames papier à lettre français; 35 caisses gruau la Rose; 30 do château Lafitte, 400 do St Julien Médoc, &c., à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
8 mai 34, Tchoupitoulas.

TRAITES sur Boston—A vendre par
RICKER & PEARSON
8 mai 62, Camp.

CHANDELLES—100 caisses en débarquement du vapeur James Madison et à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
8 mai 79, Tchoupitoulas.

MAIS—1956 sacs en débarquement du vapeur Champlain à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
8 mai 93, Commune.

BLE—19 barils en débarquement du vapeur Convoy, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
8 mai 79, Tchoupitoulas.

HUILE de Saindoux—12 barils, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
8 mai 79, Tchoupitoulas.

MAIS—2,400 sacs en débarquement du vapeur Convoy et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
8 mai 79, Tchoupitoulas.

POUDRE à canon—D'Eden Park, en barillets, demi et quarts de barriques, garantie l'égale des marques favorites, en vente chez les soussignés, pour clore une facture.
REYNAUD, CUCULLU & Co,
34, Tchoupitoulas.

CUIRS A SEMELLES—15 rouleaux en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
8 mai 34 Tchoupitoulas.

CAFE—100 sacs fin vert, de la Havane, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
8 mai 34 Tchoupitoulas.

COTONNADES—200 aunes cotonnade des Attakapas, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
8 mai 34 Tchoupitoulas.

CIGARES DE LA HAVANE—Des meilleures marques et de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
8 mai 34 Tchoupitoulas.

WHISKEY Irlandais—20 barils vieux à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
8 mai 34, Tchoupitoulas.

INDIGO—[illegible] de Guatemala, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26, Vieille Levée.

AMIDON—10 barils de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—100 milliers marques assorties à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26 Vieille Levée.

CAFE DE RIO et Java—1000 sacs à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26 Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et brun, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26 Vieille Levée.

TABAC—700 balles Cuba et Vuelta de Abajo, pour cigares et tripes, à vendre en magasin par
TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26 Vieille Levée.

AMANDES—60 caisses amandes sans coques, en magasin et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Floridian, de Bordeaux.—5 petits boucauts tiré à seine, qualité supérieure, d'importations antérieures.

60 barriques excellent vin rouge de Bordeaux 1844, 50 barriques vieux vin rouge Médoc, liqueurs, Curaçao fraises, caisses eau de vie, sardines à l'huile, bottes et demi-bottes, amandes en coques, en damejeannes, bouchons, vin de Médoc en caisses, fil à voiles en grosses et petites pelotes, lignes assorties, fil à coudre pour balle de coton, quelques damejeannes de très vieux Cognac. Le tout à prix réduits, pour clore diverses consignations.
7 mai—15 V. ROUMAGE, 67, St. Louis.

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse, 200 paniers huile fraîche en bouteilles et demi-bouteilles, Plagniol. 100 caisses salaisons, câpres, olives, cornichons et anchois, 25 caisses savon de Marseille, 65 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 et 15 St. Louis.

EAU DE SELTZ naturelle—10 paniers de 50 cruchons reçus directement des sources, et à vendre par
LOREILHE & Co,
7 mai Encoig. Royale et Douane.

VIN de Bordeaux—40 barriques St Emilion, pour l'usage des familles, soutiré et prêt à être mis en bouteilles, à vendre par LOREILHE & Co,
7 mai Encoig. Royale et Douane.

20 CAISSES Sardines de Nantes en boîtes et demi boîtes,
2 boucauts fil à voile
70 caisses eau de fleur d'oranger triple, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St. Louis.

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Merman, qualité supérieure.
52 do do Léoville, Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac Médoc, 130 do do St Estèphe, St Julien, Montferrand, &c., 15 demi do do Pauillac, Médoc et St Emilion.
25 bls vin blanc Bordeaux Sauterne, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St. Louis.

MIEL d'abeille 6 bls 1re qualité, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St. Louis.

BALAIS EN PAILLE—75 douzaines, que l'on vendra à bas prix pour clore une consignation, par
HARROD, DARLING & Co,
7 mai 49 Commune.

SACS en pitre—12,000 sacs, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
7 mai 49 Commune.

ARTICLES DIVERS—Nattes de Canton, unies et à carreaux et à dessins, 35 barils vinaigre blanc de l'Ouest; 150 caisses excellent blanc de baleine de New Bedford, 15 barils pommes sèches, 50 caisses chandelles moulées, de 6 et 8 à la livre, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
7 mai 49 Commune.

A LOUER—UN NEGRE parlant passablement. S'adresser à A. CHIAPELLA, notaire,
6 mai Passage de la Bourse.

TABAC—En feuilles de la Havane, Vuelta de Abajo, pour tripes et capes, à vendre par
RAYMOND CARUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

CAFE DE LA HAVANE—[illegible] sacs café fin vert, en débarquement du brick T. Street et à vendre par
RAYMOND CARUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

BOUCHONS de différentes qualités, à vendre à bas prix par RAYMOND CARUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

CIGARES de la Havane de diverses qualités, à vendre par RAYMOND CARUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—25 caisses sucre jaune, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
RAYMOND CARUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

VENTE PAR LIQUIDATION.
RUE CONTI, 52, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.

G. THOMAS a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vend ses marchandises au dessous du prix coûtant de France. 4 mai—30

LIQUIDATION POSITIVE.

J. DELOUVRE offre à vendre à grand rabais, à partir de ce jour jusqu'au 20 courant, époque à laquelle il fera encan de la balance, tout son stock composé de Marchandises de saison, tels que: Chapeaux de paille et paille de riz pour dames, écharpes, crêpe de Chine, Rubans de velours, &c.

Les marchands trouveront de grands avantages.

AUSSI—EN VENTE:
La mulâtresse EMELIE, de 25 ans, bon sujet et garantie.
La négresse CLARISE, de 10 ans, do. do.
Un Piano carré et Argenterie de table.
J. Delouvre prie aussi les personnes qui lui doivent de solder leurs comptes.
4 mai—15 114, rue Royale.

NOUVEAUTES DE PARIS.
ENCOIGNURE DES RUES ROYALE ET CONTI.

MADAME VINCENT étant sur le point d'aller en France faire des achats, a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle-Orléans et des environs, qu'elle vendra les articles suivants, à des prix très modérés:

Chapeaux de paille Toscane, Rutland et à jour, dans les formes les plus nouvelles, pour femmes et enfants.
Barège et organdi imprimé, de Dolfus, Mieg & Co;
Châles et écharpes de barège, pèlerines et fichus brodés;
Rubans et fleurs, gants et mitaines de filet blanc et noir;
Robes de mousseline et mouchoirs de batiste brodés;
Dentelles de fil, idem en fil d'Ecosse et en coton;
Eventails, parapluies, ombrelles et corsets perfectionnés;
Echarpes de mariée, bas de soie et de fil d'Ecosse, blancs, unis, à jour et brodés.
Aussi—Mantelets, écharpes et châles de dentelle, article très nouveau. 1 mai

MOUSSELINES—Venant d'être reçu un assortiment général de mousselines anglaises et écossaises, à savoir: mousseline de l'Inde, et book muslin, soft et sulsee mulls, balatton batiste, jaconats, mousseline à raies et à barres croisées, &c., à vendre par
VANCE & LEPPER,
4 mai 24 Bienville.

DISSOLUTION—La société qui existait, devant entre les soussignés, sous la raison de Frost & Co. étant expirée par limitation, le premier jour de Juillet 1845, J. H. A. Frost continuera les affaires en son propre nom et s'occupera de la liquidation des comptes non-réglés de la société.
J. H. A. FROST,
4 mai JOHN M. GOULD.

Fonds de la banque des Citoyens, à vendre en sommes à convenance des acheteurs par
LEOPOLD JEANNIN,
1 mai 95, rue St-Louis.

VIN rouge—En débarquement du navire Floridian de Bordeaux 80 barriques [illegible] Lalande, St. Julien, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
24 avril 17 et 19 St. Louis

Au Magasin Fashionable, No. 125, rue de Chartres.
CORDEVIOLLE & LACROIX,

VIENNENT de recevoir de Paris par l'Octavius: Paletots, de tous genres et de toutes nuances, nouveau genre; Chapeaux Pl[illegible] aux [illegible] qualités. 15 av

DIVERS—100 barils, 300 demi do, 1 quart do et 30 barillets gros [illegible] No. [illegible] quarts barils et 90 barillets [illegible] No. 9 [illegible] No. 9 [illegible] 300 barils [illegible]

[illegible]

J. V. GUION, W. GUINNESS, JNO. BEAN.

GUION & Co.

Encoignure St. Charles et Canal, Nlle. Orléans. (ENTREPOT, No. 10, MAIDEN LANE, NEW-YORK.)

Importeurs

De marchandises anglaises, françaises, allemandes, turques et chinoises.

Beaux Articles de Fantaisie:

Coutellerie, Eventails, Boîtes enjolivées, Nécessaires de toilette, Accordéons, Cannes, Ombrelles, Peignes, Brosses, Parfumerie, Boutons, Plumes et Crayons en or, &c. &c. &c. le tout en gros et en détail.

OBJETS A L'USAGE DU CORPS POUR HOMMES. Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Echarpes, Cols, Cravates, &c. &c. &c.
5 mai—1m

A VENDRE.

UNE négresse d'environ trente ans, et depuis vingt ans dans le pays, parlant l'anglais et le français. Elle est excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et marchande. Elle est vendue comme excellent sujet, ayant toujours été très fidèle à ses maîtres. Pour les conditions, s'adresser au No. 2, Vieille Levée, face à la Douane.
5 mai

BON MARCHÉ AU COMPTANT.
No. 26, rue Ste. Anne, entre Levée et Condé.

ALEXANDRE LANAUZE, importeur et détaillant en quincaillerie, fer, clous forgés et tailles assortis, outils et matériaux pour charpentiers, entrepreneurs, couleurs, huiles, verres à vitres, cordage, outils de menuisier et de charpentier de navire, outils de Conger & Watts, de Cincinnati, de Cooper, &c.
5 mai—1m No. 26, rue Ste Anne.

LE public est prévenu de ne point négocier un certificat de dépôt de la Banque des Mechanics & Traders, en faveur de John Reardon, en date du 18 juillet 1845, No. 784, pour la somme de trois cent trente-cinq piastres. Le dit certificat ayant été perdu ou volé le paiement en a été arrêté à la banque.

La personne qui aurait trouvé le dit certificat est priée de le remettre au Teller de la dite Banque.
5 mai—1m Signé: JOHN REARDON.

ON demande un jardinier actif et très entendu, pour soigner une habitation près de la ville, où bonne maison conviendrait mieux. Les meilleures garanties seront demandées et les conditions libérales.
S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 5 mai

GLACES, SORBETS.

COURVOISIER & Co. donnent avis au public qu'aujourd'hui 13 du courant, ils feront l'ouverture du jardin St Antoine où pendant toute la saison très chaude rien pour justifier le même patronage qui leur a été jusqu'à accordé depuis plusieurs années. Les nouvelles dispositions faites à la place St Antoine et qui en [illegible] magnifique jardin, sont un attrait de plus [illegible] jusque les dames trouveront toujours la [illegible] complète des fleurs et des [illegible] plus variées, ainsi que crèmes à la glace et sorbets à la parfums préparés avec les plus grands soins. Le public peut compter sur un service qui sera le [illegible] établissement unique en son genre à la Nouvelle-Orléans.
13 avril—6t

SIROP PECTORAL DE WINER.

POUR la prompte guérison des rhumes, de la toux, de l'asthme et des crachements de sang, de la coqueluche, du croup, de la consomption, pleurésie, enrouement, douleurs et aigreurs de l'estomac, et affections des poumons—Des Bronchites, maladie qui enlève des milliers d'individus, sous le nom fictif de "consomption." Les symptômes ordinaires de cette maladie (les bronchites) sont: la toux, plaies aux poumons ou à la gorge, enrouement, difficulté dans la respiration, l'asthme, la fièvre hectique, crachement de flegmes ou de matière, et quelquefois de sang.

Préparé par John Winer & Co. 83, Maiden Lane, New-York, seuls propriétaires aux Etats-Unis, et en vente par
V. BERTRAND & SISAS,
Agents à la Nouvelle-Orléans, encoignure Royale et Bienville. 22 av

ENCYCLOPEDIE METHODIQUE.

A VENDRE, un superbe exemplaire de cet ouvrage, composé de 164 volumes de texte et de 51 volumes de planches, en tout 215 volumes in-4o et grand in-4o parfaitement relié en veau.

Cet ouvrage rare et d'un grand prix peut être obtenu à un très grand rabais en s'adressant à la librairie de LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le soussigné a transporté son domicile à l'encoignure des rues Conti et Vieille Levée où il tient constamment, un assortiment d'habillemens confectionnés à New-York, de bottes et souliers, qui sera vendu très bas.
2 mai JOHN BEEL.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES.
No. 100, rue Royale, en face de la Banque de la Louisiane.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transporter du No. 77 rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, [illegible] spécialement destiné à la confection des chemises à ordre et sur mesure. Elle remercie les [illegible] Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère [illegible] que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle a toujours des broderies, dites tapisseries.

Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme J. Henry, qui acceptera des [illegible] qui l'autre genre de travail.

CHARBON A VENDRE EN GROS.

DEUX chargements de chalands de charbon bitumeux, à vendre par chaland. Les chalands sont actuellement amarrés à [illegible] Le charbon sera délivré aux acheteurs à [illegible] Orléans, au bas de la côte, si l'on s'adresse immédiatement sur les lieux ou par la poste de [illegible] à William McLean, au Commercial Hotel, coin des rues Girod et Nouvelle-Levée.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux:
50 caisses cerises, prunes et abricots à l'eau de vie.
25 paniers guignolet d'Angers.
4 caisses truffes, pâtés du Périgord.
7 caisses pâtés truffés et autres conserves.
6 caveaux fromage de Gruyères.
6 do fromage de Hollande pâte grasse.
LOREILHE & Co,
29 av Encoig. Royale et Douane.

A VENDRE en débarquement du navire [illegible] Marseilles—30 paniers de 144 bouteilles [illegible]
10 caisses eau verte superfine.
10 caisses marasquino superfin.
LOREILHE & Co,
Encoig. Royale et Douane.

AVIS—Les personnes ayant des propriétés situées dans les limites de la 3me Municipalité sont prévenues que la collecte des taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1845, commencera le 1er mai prochain.
9 av—1m J. F. DUGARRY, Trésorier.

TIBLIER FRERES,
Maison rouge entre les deux marchés.

VOULANT liquider ce magasin, offrent à vendre tous les marchandises qui le composent, à des prix excessivement réduits.

Ils offrent en même temps à céder la suite de leur fonds une grande diminution du prix actuel, ainsi que les installations du susdit magasin. 9 avril—1m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux:
25 barriques vin rouge, Ambès;
25 do do Montferrand;
4 demi do do Pauillac, 1841;
16 do vin blanc, Sauterne;
6 futailles eau de vie de cognac, fine champagne;
48 caisses cerises à l'eau de vie;
6 do de 12 flacons, prunes sèches;
4 do de 12 boîtes truffes entières.
1 mai EDOUARD LABONDE, 55 St Louis.

IMPORTATION DES VINS DE MADERE
DE NEWTON, GORDON & Co.

LE soussigné ayant été nommé seul agent de cette maison ancienne et bien renommée, est disposé à envoyer ses ordres vers le 1er mai, pour l'envoi de ses meilleures marques de cette même maison, offre ses services pour faire venir en pipes, demi-pipes, quarts, huitièmes de barriques, des vins de Madère, Malmsey, Sercial, Tinta et Bourgogne, très vieux et extra, de manière à ce qu'ils arrivent dans le courant de septembre prochain.

Les marchands, les connaisseurs et autres, qui ont à avoir de ses vins, sont respectueusement priés de s'adresser à lui.

Pour les conditions s'adresser à son bureau rue Camp, No. 47, au premier.
16 av—3m ARTHUR C. WATSON.

AVIS—Le collecteur des taxes d'Etat, pour la paroisse de Jefferson, notifie par le présent, tous les résidents et propriétaires dans la dite paroisse, que son bureau d'Etat, pour payer que les dites taxes pour l'année 1846 dues et payables au bureau du shérif à la maison de Cour de Paroisse dans la ville de Lafayette, [illegible] est ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Paroisse Jefferson, 15 avril 1846.
D. S. DEWEES,
17 av—1m Shérif et Collecteur.

MARCHANDISES NOUVELLES.

C. M. SIMPSON, No. 23, rue de Chartres entre Conti et la rue de la Douane, vient de recevoir un nouvel assortiment de marchandises de mode, parmi lesquelles se trouvent:

5 caisses barège croisé, différens modes et prix
2 do superbe mousseline d'Orléans,
1 do Ginga, nouveaux dessins,
1 do batiste linon,
1 do Ginga organdi, à raie satinée,
1 do organdi mousseline et linon,
2 do Châles barège, nouveaux dessins,
1 do Echarpe barège de tous genres,
2 do do de plane pur,
2 do mousseline batiste et jaconat suisse,
1 do do à carreaux écossais et à raies,

Aussi:—Quelques robes barège, extra, unies et barège, piramidal de Canton, dernier style de Paris. Les marchandises ci-dessus sont des meilleures qualités et seront vendues à un faible profit. 29 av

FARINE—310 barils farine superfine, en débarque ment du steamer Superb, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
5 mai 79 Tchoupitoulas

FROMENT—3000 boisseaux froment en barils, à vendre par RICKER & PEARSON,
5 mai 62 Camp

MAIS—1000 boisseaux maïs jaune, en sacs 2800 do maïs mélangé, en sacs, 3800 do maïs blanc en glenier, en débarquement du chalands, à vendre par
RICKER & PEARSON, 62 Camp.
5 mai

CHEMISES HICKORY—33 caisses, 150 douzaines chacune, à vendre par FROST & Co.
5 mai 10 Magasins

DEMI-BAS EN LAINE—150 douzaines, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins
5 mai

NATTES DE CANTON—Unies et à carreaux, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
5 mai 49 Commune

CLOUS DE 3d—[illegible] 80 barillets, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
5 mai 49 Commune

VINAIGRE BLANC DE L'OUEST—35 quarts [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co.
5 mai 49 Commune

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens, à vendre par WYLIE & EGANA,
5 mai 24 Bienville

Mme FRYER,
Encoignure des rues Bienville et Royale.

REÇOIT par le navire Elisabeth venant du Havre, un bel assortiment de jaconats, mousselines et organdis, grande nouveauté, aussi les batistes d'Ecosse, batiste de soie, etc. etc. Mme F. reçoit encore des chapeaux de paille en tout genre. Elle en fera l'ouverture dans le courant de la semaine. 27 mars

DIVERS.—4 barils Cassis, 15 caisses vin du Rhin; 1 caisse moutarde française; noir animal en poudre; 5 barils vieux cognac 1810 et 1825, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 22 rue de la Douane.

CHAPEAUX—3 caisses chapeaux, feutres, noirs et gris castor et chapeaux de soie, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 22 rue de la Douane.

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 jusqu'à 4 heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., [illegible] No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. [illegible]

LEONARD [illegible] & Co.—[illegible] 26 avril